

Bruxelles, juillet 1964.
P/41

Embargo : le 9 juillet 1964 à 17 h.

NOTE D'INFORMATION

TROIS RAPPORTS SUR LES PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT
REGIONAL DANS LA C.E.E.E

A l'issue de la Conférence sur les Economies régionales, M. Marjolin, responsable des problèmes de développement régional au sein de la Commission, a annoncé que celle-ci demanderait à des groupes de travail restreints d'approfondir certains problèmes évoqués lors de la Conférence.

La Commission a convoqué trois groupes de travail chargés d'examiner respectivement :

- les méthodes pouvant être employées pour accélérer le développement des régions périphériques de la Communauté, qui souffrent d'un retard important par rapport aux régions centrales;
- les moyens propres à rendre leur dynamisme passé aux régions déjà fortement industrialisées, mais dont certaines des industries principales sont en déclin.
- les avantages divers qui sont octroyés aux entreprises ou pourraient l'être pour favoriser le développement régional; une question importante devant être étudiée est celle des rapports de la politique d'aide aux régions à développer et de la politique de concurrence.

Ces groupes ont achevé leurs travaux et on déposé leurs rapports portant respectivement :

- pour le groupe 1, présidé par M. Langer, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Economie, sur les "méthodes et les objectifs de la politique régionale";

- 2 -

a

pour le groupe 2, présidé par M. Persoons, Président de la Société SOCOREC, sur "l'adaptation des régions d'ancienne industrialisation"

- pour le groupe 3, présidé par M. Bloch-Lainé, Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations, sur les "moyens de la politique régionale dans les Etats membres de la CEE".

En convoquant ces groupes de travail composés de personnalités qui, à des titres divers, jouent un rôle éminent dans l'action régionale, la Commission entendait faire la synthèse des expériences faites dans chaque pays et dégager les grandes lignes de ce que pourrait être une action concertée des gouvernements des Etats membres et des institutions communautaires pour assurer un "développement équilibré" des régions de la Communauté, conformément aux objectifs du Traité de Rome.

o

o o

Le rapport du groupe 1 traite des objectifs et des méthodes de la politique régionale dans la Communauté européenne. De la confrontation des politiques mises en oeuvre dans les Etats membres, il tire des conclusions sur l'action à mener dans la Communauté.

Il s'agit de donner aux hommes de toutes les régions de la Communauté la possibilité de contribuer plus efficacement à la prospérité de l'ensemble national d'abord et communautaire ensuite. Les réalisations matérielles sont souvent nécessaires, e elles ne sont jamais suffisantes; le développement d'une région ne peut résulter que d'un effort interne d'adaptation et de création.

Les experts ont étudié la contribution que les différentes activités (agriculture, industrie, services) peuvent apporter au développement régional, et ont souligné que l'action régionale devait porter surtout sur les "activités motrices".

Sans qu'il soit possible de définir les méthodes à employer dans toutes les situations possibles, le groupe a recherché la politique à suivre, notamment en ce qui concerne l'industrialisation, pour certains types de régions. Les industries modernes de transformations recherchent la proximité d'un grand centre industriel où elles peuvent trouver non seulement leurs fournisseurs, leurs clients et l'ensemble des activités annexes dont elles ont besoin, mais aussi ces contacts et ces échanges humains qui sont un stimulant et un élément de progrès pour l'industrie; il faut donc différencier l'action à mener selon qu'il s'agit de régions comportant déjà un ou plusieurs grands centres industriels, ou de grandes régions périphériques dont l'économie est restée

Dans le premier cas, la politique économique doit tendre à maintenir le dynamisme des "pôles" moteurs, tout en évitant les excès de la concentration, et à mieux répartir l'activité économique en développant des centres secondaires; à cet égard, l'expérience des "points centraux" en R.F. d'Allemagne ou des "centres de développements" aux Pays-Bas a été étudiée par le groupe. L'amélioration des infrastructures dans certaines localités d'importance moyenne, conjuguée avec l'octroi d'incitations modérées aux investissements permet généralement d'obtenir de bons résultats.

Les problèmes de développement sont bien plus difficiles à résoudre quand il s'agit des grandes régions périphériques de la Communauté, à activité agricole dominante. Le premier objectif de la politique régionale doit être, quand la densité de population est suffisante, de constituer le plus rapidement possible des "pôles de développement", comportant un ensemble d'industries complémentaires susceptibles de se développer cumulativement après des interventions initiales. Tant qu'un tel centre n'existe pas dans une région, il convient d'éviter de disperser les efforts des pouvoirs publics. L'acuité des problèmes exige une concentration des efforts. Par ailleurs, l'amélioration des structures agricoles doit être menée de pair avec un effort de formation technique et de progrès social de la population rurale.

Le groupe a étudié les problèmes que pose la programmation régionale; il a proposé que soit mise en oeuvre pour les différentes régions de la CEE une méthode comportant d'abord l'établissement de perspectives démographiques et d'emploi en se fondant sur l'évolution prévisible de l'activité de la région, puis la définition d'une politique, comportant le choix des orientations à long terme. Il est alors possible de mettre en oeuvre les moyens appropriés pour orienter les activités économiques par l'octroi d'avantages divers, et développer l'infrastructure par la mise en oeuvre de programmes régionaux portant notamment sur l'enseignement, les équipements socio-culturels et le développement des grandes infrastructures (grands aménagements agricoles, zones industrielles, réseaux de transport, etc.).

Enfin, le groupe a précisé les objectifs de la coordination sur le plan communautaire; notamment en ce qui concerne les régions frontalières à l'intérieur de la Communauté.

Il convient notamment que les politiques communes de la CEE en matière d'agriculture, de transports, de formation et de réadaptation professionnelle, de mobilité de la main-d'oeuvre, tiennent compte de leurs incidences sur les différentes régions. Par ailleurs, l'action des organes des communautés qui disposent de moyens financiers (Banque européenne d'investissement, Fonds social, Fonds d'orientation et de garantie agricole, prêts de la Haute Autorité) doit être intégrée dans une politique d'ensemble, permettant d'en accroître l'efficacité.

4

Le rapport du groupe 2 porte sur l'adaptation des régions d'ancienne industrialisation. Il s'agit de régions où la régression d'une ou plusieurs industries qui étaient à l'origine de leur prospérité (mines de charbon, chantiers navals, etc) n'est pas compensée par la croissance d'activités nouvelles.

Les experts ont d'abord étudié les méthodes permettant une meilleure connaissance et la prévision des phénomènes d'inadaptation régionale. Ils ont insisté particulièrement sur la nécessité d'une politique de prévention : les régions qui dépendent trop d'une industrie, même actuellement prospère, doivent veiller à assurer, en période de haute conjoncture, une diversification suffisante de leur industrie.

S'il n'a pas été possible de prévenir l'apparition du déclin, une politique doit être mise en oeuvre, tenant compte des éléments relativement favorables qui existent dans les régions d'ancienne industrialisation, notamment l'existence d'une main-d'oeuvre qualifiée. Les experts ont souligné l'opportunité de ne pas disperser les efforts mais d'exercer une action d'ensemble sur certains points où les chances de succès sont réunies; l'intégration des mesures envisagées dans un programme d'ensemble accroît les chances de réussite.

Diverses suggestions sont formulées sur les moyens de la conversion régionale : réadaptation professionnelle, infrastructures, restructuration urbaine, aspects socio-psychologiques.

Le groupe a souligné enfin le rôle que les Communautés européennes peuvent jouer en ce qui concerne l'étude et la coordination des mesures mises en oeuvre dans les différents pays de la Communauté, l'examen des problèmes concrets de certaines régions, particulièrement les régions frontalières, et l'emploi coordonné des différents moyens financiers dont disposent les institutions européennes.

o
o o

Le rapport du groupe 3 porte sur les moyens de politique régionale dans la Communauté européenne. Un inventaire systématique des moyens de politique régionale employés dans chaque Etat membre a été fait, dont il a été tiré des conclusions sur le plan communautaire.

Le groupe a estimé que les avantages financiers et fiscaux ne constituent qu'un aspect de l'action régionale, et que le développement des infrastructures et la rationalisation de l'organisation administrative présentent la plus grande importance.

Le groupe a étudié successivement les différentes infrastructures qui doivent être réalisées simultanément dans certains centres pour réunir les conditions nécessaires au développement économique. Les mesures prises dans les Etats membres pour créer des zones industrielles, améliorer les infrastructures régionales de

évitant une concurrence excessive entre les collectivités locales

par une coordination efficace à tous les niveaux et par une intégration des actions locales et régionales dans la politique économique générale.

Le groupe a estimé que la mise en oeuvre d'une "politique économique à moyen terme" dans la Communauté faciliterait l'intégration dans une conception économique d'ensemble des mesures prises tant par les Etats membres que par les institutions européennes, et permettrait de s'assurer qu'elles sont compatibles entre elles et suffisantes pour atteindre l'objectif d'un développement équilibré des régions de la Communauté.

o
o o

Ces trois rapports d'experts fournissent une documentation importante que la Commission a tenu à mettre, dès que possible, à la disposition des personnes qui s'intéressent aux problèmes du développement régional dans la Communauté européenne. La Commission pense que la mise en oeuvre des conclusions des experts, par les Etats membres comme par les institutions européennes, permettrait de réaliser des progrès dans la voie d'une meilleure action régionale, et contribuerait à réduire, comme le veut le Traité de Rome, le retard des régions moins favorisées de la Communauté.

Pour mettre en oeuvre les conclusions des experts, M. Marjolin, après consultation des hauts fonctionnaires responsables de la politique régionale des pays membres, soumettra donc prochainement à la Commission un document d'ensemble sur la politique régionale dans la Communauté européenne, présentant certaines suggestions sur les grandes lignes de l'action à mener tant par les Etats membres que par les institutions européennes pour assurer un développement régional équilibré. La Commission saisira alors de ses conclusions les institutions compétentes de la Communauté.

-:-:-:-